

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2016

13/1 - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ADÉLIE

A l'occasion de la fusion absorption de la Maison de l'Emploi - PLIE par la Mission Locale, cette dernière a dû faire un changement important de ses statuts.

Une nouvelle association nommée Association pour le Développement Local de l'Insertion et de l'Emploi de Villeneuve d'Ascq Mons en Barœul et communes associées (ADÉLIE) est constituée pour exercer les fonctions de la « Maison de l'Emploi », de la « Mission Locale » et du « PLIE » entre :

- les communes de Villeneuve d'Ascq, Mons en Barœul, Anstaing, Baisieux, Bouvines, Chéreng, Gruson, Péronne-en-Mélantois, Sainghin-en-Mélantois, Tressin,
- l'Etat et ses services déconcentrés,
- Pôle Emploi,
- les acteurs, tels que définis à l'article 1^{er} du cahier des charges de la Maison de l'Emploi, rédacteurs originaires de la charte de la Maison de l'Emploi ou membres ultérieurement agréés.

Cette association pourra toutefois intervenir au-delà des communes membres pour des actions à dimension métropolitaine, ou dans l'intérêt des publics qu'elle a vocation à accompagner.

Les 10 communes représentent dans le Conseil d'Administration autant que l'Etat et Pôle Emploi réunis.

L'association a pour objectif d'améliorer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité de la politique locale de l'emploi, de la formation, de l'insertion en lien avec le développement économique sur le territoire.

Elle a pour objet :

- de mettre en application le cahier des charges de la Maison de l'Emploi et notamment de participer à l'anticipation des mutations économiques et de contribuer au développement local de l'emploi,
- d'être le support juridique du Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi de Villeneuve d'Ascq Mons en Barœul sur le territoire des 10 communes précitées, de participer à sa mise en œuvre et d'en assurer la gestion,

- de promouvoir l'information et d'organiser l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes existants,
- d'entreprendre toutes actions qui peuvent contribuer au développement local de l'emploi et à l'amélioration des services sociaux.

Elle assure les missions suivantes :

1 - Dans le cadre de l'activité « Maison de l'Emploi », elle assurera un rôle de fédérateur de l'action des partenaires publics et privés, en permettant en particulier l'association des collectivités territoriales à la mise en œuvre des politiques de l'emploi au niveau local. Les Maisons de l'Emploi s'inscrivent ainsi pleinement dans la volonté d'ancrer le service public de l'emploi dans les territoires. Un accent tout particulier est mis sur les problématiques de diagnostic partagé, l'observation du marché de l'emploi et d'anticipation des mutations économiques. La Maison de l'Emploi est fondée sur l'adhésion de chacun des acteurs concernés. Elle respecte l'identité de chaque partenaire, reconnaît leur responsabilité commune et les rassemble dans l'action.

2 - Dans le cadre du dispositif « PLIE », l'association aura principalement pour mission de réunir les acteurs et opérateurs locaux concernés autour d'objectifs qualitatifs et quantitatifs d'accès de personnes « en difficulté » à un emploi durable, en organisant pour ces personnes des parcours d'insertion professionnelle individualisés avec un accompagnement renforcé assuré par des référents spécialisés.

Elle sera également chargée de l'ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant soit au retour à l'emploi de leurs bénéficiaires puis à leur maintien pendant au moins 6 mois, soit à l'accès à une formation qualifiante.

3 - dans le cadre des fonctions de type « Mission Locale » en faveur des personnes jeunes ou adultes, elle aidera ces personnes à construire un parcours d'insertion sociale et professionnelle, assurera le suivi de son application et sera le relais entre ces personnes et les organismes compétents. Elle contribuera au développement et à la coordination d'actions, d'initiatives, d'associations et de structures répondant aux besoins des personnes précitées,

Elle assurera une fonction d'information sur les formations en direction du public et des acteurs des dispositifs d'insertion et participera à toutes initiatives susceptibles de concourir à titre principal ou non au but recherché.

Il a été convenu de fixer à 8 le nombre de représentants de la commune de Mons en Barœul au sein du Conseil d'Administration d'ADÉLIE.

Il y a donc lieu de procéder à leur désignation.

Au regard des dispositions évoquées, Monsieur le Maire fait appel à candidatures.